

## Règles de fonctionnement en salle blanche

- **Horaire de la salle blanche** : de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures.
- **Les demandes de réservation** pour de l'enseignement ont été revues. Dorénavant, elles se feront en deux temps distincts :
  - printemps : réservation prévisionnelle pour l'année scolaire à venir. Un retour de la part du CIME Nanotech suivra pour valider à la fois la date et le protocole retenu.
  - octobre : confirmation ou réajustement.Les réservations et les demandes de préparation de plaques seront à adresser à Aurélie Di Nola qui instruira celles-ci avec Delphine Constantin de l'équipe technique.
- **Encadrement des étudiants** :  
Le taux d'encadrement est **d'un enseignant pour quatre étudiants maximum**.  
La formation des enseignants encadrant un TP en salle blanche est obligatoire. Une modalité de formation qui soit satisfaisante pour tous est actuellement à l'étude.
- Les **enseignants assurent l'encadrement pédagogique et technique** des étudiants sur les différents postes, avec le soutien du personnel technique.
- Depuis la rentrée 2006, une **feuille de présence** doit être émarginée par les étudiants et leurs enseignants, au début de chaque journée de TP.
- **Un affichage pédagogique des modes opératoires pour la plupart des machines de la salle blanche** sera prochainement disponible à l'intérieur de chaque module de cette plateforme, ainsi que sur le site web du CIME Nanotech.
- A disposition dans le sas se trouve **le découpage des séances et les opérations qui s'y réfèrent, pour chaque TP**.
- Les étudiants peuvent entrer en salle blanche avec un **stylo bille** (les crayons papier, feutres...sont formellement interdits).
- **Du papier « spécial salle blanche » est disponible à l'intérieur** afin que les étudiants, s'ils le souhaitent, puissent prendre des notes.
- **Il est interdit d'entrer des feuilles de papiers**, des fascicules ou documents imprimés sur du papier standard ; les énoncés de TP ne seront tolérés que s'ils sont insérés dans des porte-folios ou chemises plastiques, page par page.
- Pour des mesures d'hygiène et de sécurité, la **procédure d'habillage dans le SAS d'entrée** doit être respectée :
  - 1) entrer dans le SAS et marcher sur les sols autocollants blancs afin d'enlever la poussière des semelles,
  - 2) prendre ensuite des sur-chausses et s'asseoir sur le banc afin de les enfiler **puis** franchir le banc et passer de l'autre côté (en veillant à ne pas remarcher sur les sols autocollants avec les sur-chausses au pied !),
  - 3) mettre une charlotte (coiffe) en prenant soin de placer tous les cheveux sous celle-ci,
  - 4) mettre un masque, puis des gants,
  - 5) prendre ensuite une combinaison à sa taille, la mettre (veiller à bien la fermer, jusqu'au pression sous le cou) puis mettre une paire de bottes. Bien vérifier que, lors de l'utilisation des fermetures éclair les gants n'ont pas été troués. Si c'est le cas, les changer.